

La Garantie Jeunes



« La Garantie jeunes permet au bénéficiaire de s'inscrire pendant 1 an dans un parcours d'accompagnement actif professionnel et social.

Les Missions Locales, les jeunes et les entreprises s'engagent ensemble ! »



La Garantie Jeunes :

→ En bref

La Garantie jeunes permet au bénéficiaire âgé de 16 à 25 ans de s'inscrire pendant 1 an dans un parcours d'accompagnement actif professionnel et social, encadré par un conseiller Mission locale. Tous deux vont construire un parcours personnalisé alternant accompagnement collectif (en groupe d'une quinzaine de personnes) et expériences professionnelles multiples : stages, immersions, formations, etc.

La démarche s'appuie sur un coaching intensif, l'identification et la valorisation des points forts et des compétences du jeune, acquises dans les actions, y compris non professionnelles (sport, culture), et transférables aux besoins de l'entreprise.

La réussite d'un parcours en Garantie jeunes repose sur les engagements réciproques entre le jeune, son référent à la Mission locale et l'entreprise :

- Le jeune s'engage à s'investir pleinement, à suivre un accompagnement personnalisé, à rechercher des opportunités d'emploi et à accepter les mises en situation professionnelles, ainsi qu'à déclarer chaque mois ses ressources d'activité.
- La Mission Locale doit appuyer le jeune dans sa recherche d'expériences d'emploi et de formation.

Liens utiles :

<http://travail-emploi.gouv.fr/emploi/insertion-dans-l-emploi/mesuresjeunes/garantiejeunes/>

→ Quelle plus-value pour vous ?

- Des jeunes compétents dans divers secteurs
- Possibilité d'évaluer leurs compétences par une PMSMP (Stage en entreprise)
- Un interlocuteur principal Mission Locale
- Suivi personnalisé pendant l'emploi (bilans, médiation...)
- Promouvoir vos métiers et vos savoir-faire auprès des jeunes

« Engagez-vous pour l'emploi des jeunes »